

Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

I/ Les caractéristiques de l'intégration européenne

A/ Quelles sont les étapes de l'intégration européenne ?

Complétez la synthèse avec les termes suivants : **positive / négative / valeur / volume / réels / hausse / variation / l'inflation / diminué / augmenté.**

L'intégration économique est un processus qui conduit plusieurs économies distinctes à former un seul **espace** économique. (Définition qui s'inspire de la réflexion pionnière de François Perroux à propos de l'intégration économique).

A partir des travaux de Bela Balassa, on distingue traditionnellement cinq degrés **d'intégration** économique :

- La **zone de libre-échange** : suppression des barrières douanières entre les pays membres
- **L'union douanière** : suppression des barrières douanières et instauration d'un tarif extérieur commun
- **Le marché commun** : union douanière plus libre circulation des facteurs de production (travail et capital)
- **L'union économique** et monétaire : marché commun plus une harmonisation des politiques économiques
- **L'union politique** : union économique et monétaire plus mise en place de politiques économiques communes

L'intégration européenne est un processus entraînant une cohésion économique et politique de plus en plus forte entre les pays **européens**. Cette intégration européenne débute en 1951 avec le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) puis avec la signature des traités de **Rome** en 1957 instituant la Communauté économique européenne qui favorise l'intégration économique européenne.

L'adoption d'une monnaie **unique** par l'Union européenne s'impose au sein de ce marché unique. En 1988, un comité est chargé de fixer les étapes du passage à une Union économique et **monétaire** (UEM).

Une **convergence** économique des pays adoptant la monnaie unique est alors nécessaire. Les pays souhaitant adhérer à la zone euro devront répondre aux **conditions** imposées par le comité. La décision de créer une monnaie unique est prise lors du traité de **Maastricht** en 1992.

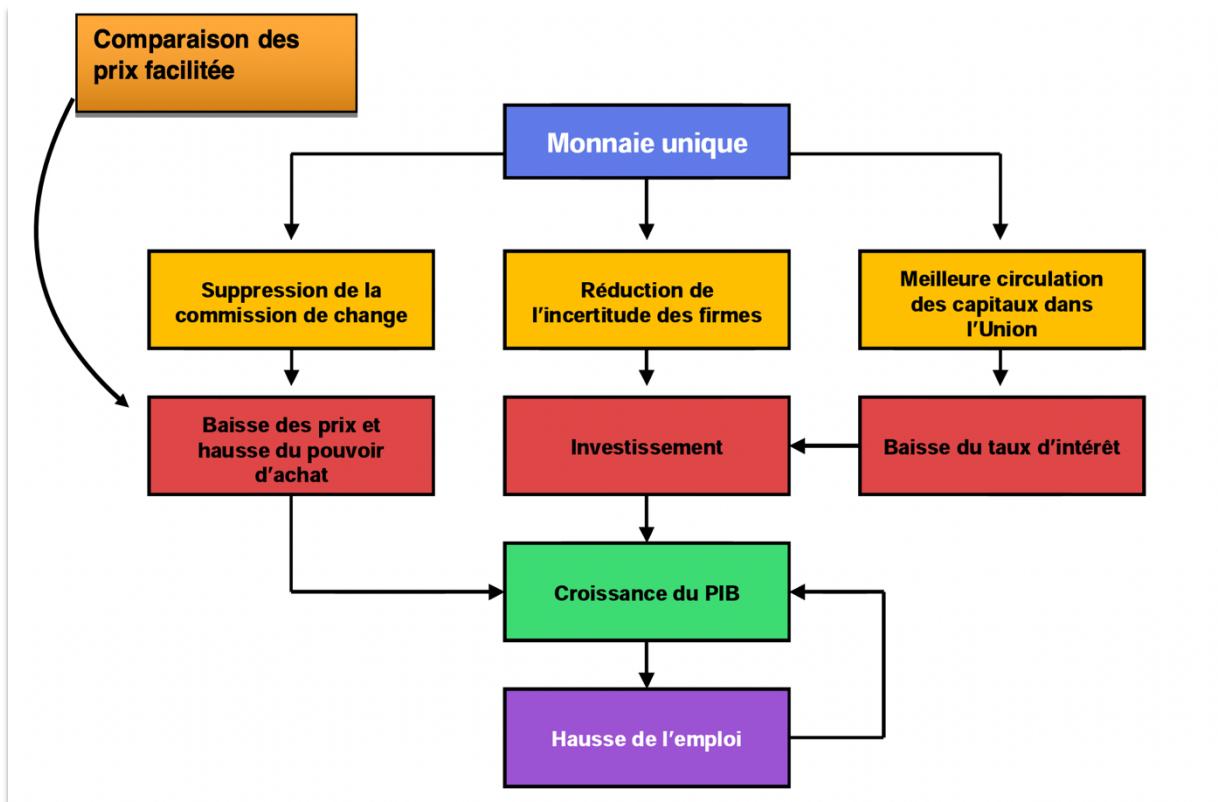
La zone euro est effective depuis 1999 et regroupe tous les pays de l'Union européenne qui ont adopté la **monnaie** unique, l'euro, émise par la Banque centrale européenne. Le Royaume-Uni (avant sa sortie de l'UE en 2020), le Danemark et la Suède, membres de l'UE, ont **refusé** d'une manière définitive d'en faire partie.

Les vagues successives d'élargissement et d'**approfondissement** de l'Union européenne ont permis la construction d'un grand **marché** unique d'environ 500 millions de consommateurs.

Cependant, si la dimension économique de ce processus est relativement aboutie (libre circulation des biens, des services et des personnes, zone euro), les dimensions **politiques** et sociales restent encore à renforcer alors que de nouveaux pays souhaitent rejoindre l'Union et que d'autres appartiennent à l'Union européenne sans appartenir à la **zone** euro.

Marchés fortement intégrés	Marchés faiblement intégrés
Marché du capital	Marché des biens
Le plus abouti avec la libéralisation et la monnaie unique	500 millions de consommateurs en 2021, c'est 1/3 du CI
70% du PIB de l'UE mais moins de 20% des échanges	Malgré les accords Schengen (1985) seulement 2% des travailleurs ont été mobiles UE

B/ Quels sont les effets du marché unique sur la croissance ?



Complétez la synthèse avec les termes suivants : positive croissance économique / productivité / production / marché unique / producteurs / consommateurs / concurrence / baisser / diversité / innover / débouchés

Un **marché unique** est source de **croissance économique** : il renforce la **concurrence** entre les **producteurs**, ce qui les incite à **baisser** leurs prix. Cette baisse des prix bénéficie aux **consommateurs**, qui peuvent ainsi avoir accès à une plus grande **diversité** de biens et de services.

Cette concurrence incite les entreprises à **innover** dans leurs produits, mais aussi dans leur organisation productive impliquant des gains de **productivité**. Ces innovations profitent aux consommateurs et accélèrent la croissance économique.

Le marché unique permet aussi la constitution d'un marché plus vaste que le marché national. L'ouverture aux entreprises européennes de l'ensemble des marchés nationaux accroît leurs **débouchés** favorisant ainsi l'augmentation de la **production** et donc de la croissance économique.

Néanmoins, cette croissance est inégalement répartie selon les régions : certaines régions de l'Union européenne (les

plus urbanisées et les plus centrales) bénéficient davantage des effets attendus du marché unique sur la croissance que d'autres (rurales et situées à la périphérie de l'UE).

II/ La politique européenne de la concurrence

A/ Quels sont les objectifs et modalités de cette politique ?

Complétez la synthèse avec les termes suivants : contrôler / concurrence / institutions / compétitivité / qualité / loyale / prix / fiscale / sanctionner / dominante / recettes / concurrence / publiques

La politique de la concurrence est définie comme l'ensemble des institutions et réglementations garantissant les principes concurrentiels. Elle représente un moyen de protéger la libre concurrence et de réguler le marché.

La politique de la concurrence peut également être définie, selon l'économiste Sarah Guillou (2017), comme l'ensemble des dispositifs permettant de contrôler et réguler le degré de concurrence sur un marché.

La politique de la concurrence doit assurer une concurrence, libre, loyale et non faussée. Elle est tenue, en principe, d'améliorer la compétitivité des entreprises en les incitant à innover et de favoriser la consommation par une baisse des prix et une plus grande qualité des produits.

La concurrence étant forte sur le marché unique, certaines entreprises sont poussées à la contourner par des fusions-acquisitions, des abus de position dominante et des cartels, au détriment de leurs concurrents et des consommateurs. Par ailleurs, les entreprises multinationales ont parfois tendance à mettre en œuvre des stratégies d'optimisation fiscale visant à échapper à l'imposition dans les pays dans lesquels elles réalisent pourtant des bénéfices. Ces stratégies alimentent une concurrence fiscale entre les États membres de l'UE et contribuent à diminuer leurs recettes publiques. L'Union européenne, à travers la Commission européenne, met en œuvre une politique de la concurrence visant à contrôler les marchés et sanctionner les pratiques anticoncurrentielles, de manière à tendre vers le respect des conditions de la concurrence pure et parfaite.

Par exemple, pour avoir trop peu payé d'impôts en Irlande, Apple a été condamné à rembourser 13,1 milliards d'euros en 2016 mais la justice européenne a annulé cette condamnation en 2020.

La politique de la concurrence concerne également les interventions publiques. Les aides de l'État sont interdites lorsqu'elles risquent de fausser la concurrence. De plus, elle remet en cause les monopoles publics en les ouvrant à la concurrence.

B/ Quelles sont les limites de cette politique ?

Complétez la synthèse avec les termes suivants : champions / limites / europeennes / mondiales / publics / publiques / prix / monopoles / public / concurrence

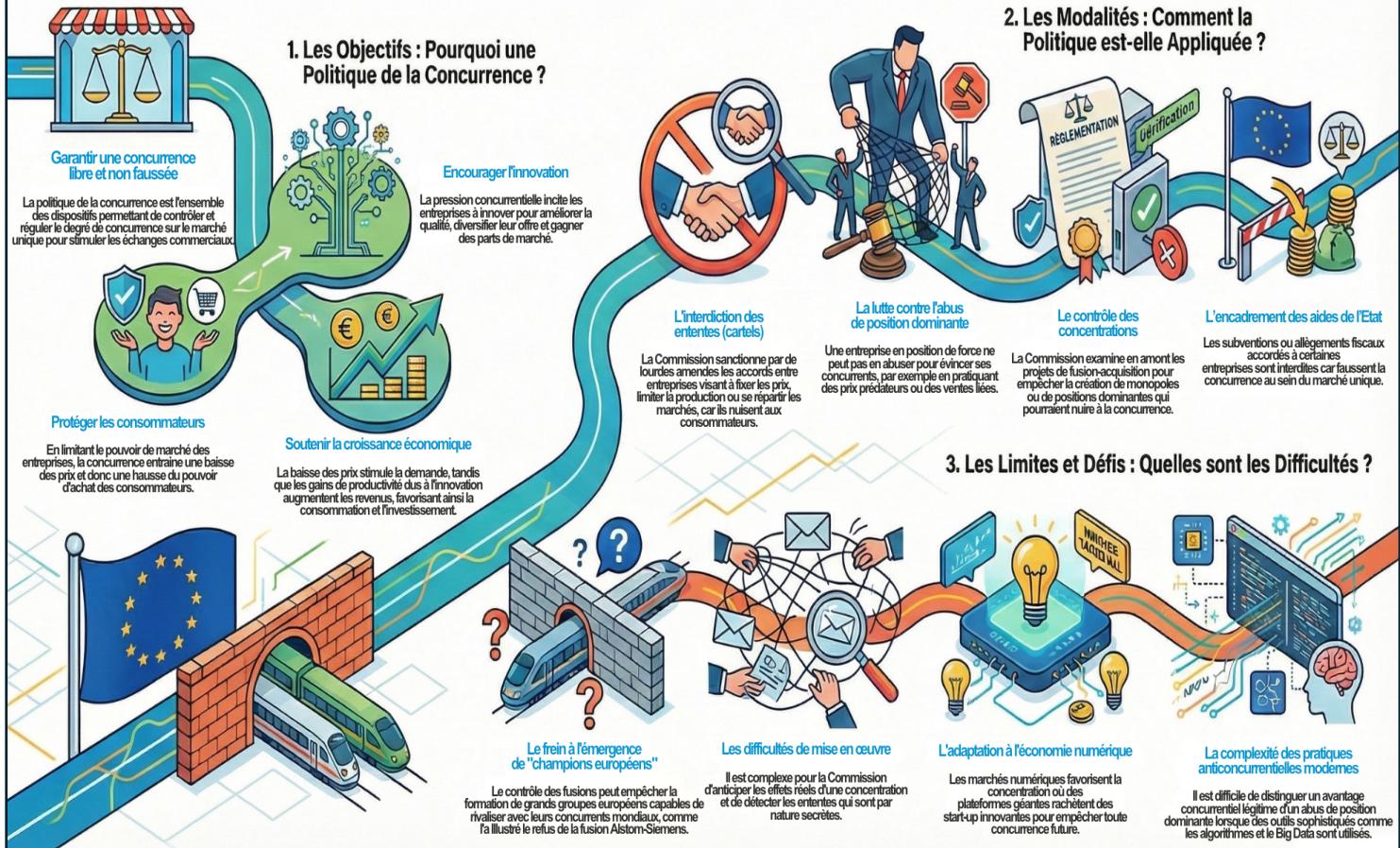
La politique de la concurrence mise en œuvre par la Commission européenne présente un certain nombre de limites. Tout d'abord, cette politique peut être un frein à l'apparition de « champions européens » qui pourraient rivaliser avec les grandes entreprises mondiales. Par exemple, on constate qu'il y a seulement trois entreprises europeennes parmi les dix plus grands groupes mondiaux en 2017.

L'interdiction des aides publiques aux entreprises est également critiquée et vue comme un handicap (tous les pays hors de l'Union européenne, notamment la Chine et les Etats-Unis, soutiennent leurs entreprises).

D'autre part, cette politique vise à ouvrir à la concurrence les services publics sans que cela ne soit toujours bénéfique pour leurs usagers (constitution d'oligopoles, hausse des prix). La libéralisation du marché de l'électricité en France s'est par exemple traduite par une augmentation sensible des prix de l'électricité.

En effet, l'Union européenne a remis en cause les monopoles publics jugés inefficaces. La politique de la concurrence a incité la Commission européenne à redéfinir la notion de service public. Elle distingue les services d'intérêt économique général (SIEG) qui doivent être soumis à la concurrence, des services d'intérêt général (santé, éducation, défense) qui peuvent échapper au marché et donner lieu à l'intervention publique.

La Politique Européenne de la Concurrence : Les Règles du Jeu du Marché Unique



Les 4 domaines d'intervention de la politique européenne de la concurrence



Sanctionner les Ententes

Ce pilier vise à interdire et sanctionner les accords secrets entre entreprises (cartels) qui fixent les prix ou se répartissent les marchés, nuisant ainsi à la concurrence

Affaiblissement de la concurrence

- Moins d'incitation à innover
- Baisse de la qualité des produits
- Hausse des prix de vente.

Contrôler les concentrations

Possibles conséquences sur la concurrence

- Affaiblissement de la concurrence (hausse des prix)
- Abus de position dominante.

Ce pilier examine les projets de fusion ou d'acquisition entre entreprises pour s'assurer qu'ils ne créeront pas une position dominante qui réduirait la concurrence de manière significative.

Sanctionner les Abus de position dominante

Ce pilier sanctionne les entreprises qui utilisent leur pouvoir de marché pour évincer des concurrents ou exploiter les consommateurs, par exemple via des prix déloyaux.

Pratiques anticoncurrentielles

- Un prix bas pour forcer la sortie de concurrents (prix prédateurs)
- Dissuader l'entrée de nouveaux concurrents
- Proposer des packages de produits pour éliminer la concurrence sur d'autres marchés...

Contrôler les aides d'État

Conséquences

- Avantages déloyaux au regard des entreprises des autres pays membres de l'UE.
- Une distorsion des échanges commerciaux au sein du marché unique.

Ce pilier régule les subventions accordées par les gouvernements nationaux à certaines entreprises, afin d'éviter que ces aides ne faussent la concurrence au sein du marché unique.

III/ Les politiques conjoncturelles dans l'Union européenne

A/ Quelles sont les différentes politiques conjoncturelles ?

Complétez la synthèse avec les termes suivants : banque centrale / taux d'intérêt / conjoncturelle / budgétaires / monétaire X2 / relance / court / fiscale / l'État / l'inflation / budgétaire / rigueur / chômage /

Une politique conjoncturelle est une politique économique (budgétaire ou monétaire) visant à agir sur la conjoncture économique, autrement dit sur l'économie à court terme (croissance, plein-emploi, stabilité des prix et équilibre extérieur + dette publique)

Le pilotage conjoncturel de l'Union européenne passe par la mise en œuvre d'une politique monétaire commune aux pays membres de la zone euro (pilotée par la BCE) et de politiques budgétaires qui sont, elles, du ressort des États membres de l'UE.

La politique monétaire désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour contrôler l'offre de monnaie. Cette politique est menée par la banque centrale. Les principaux instruments de la politique monétaire sont les taux d'intérêt et le montant des réserves obligatoires.

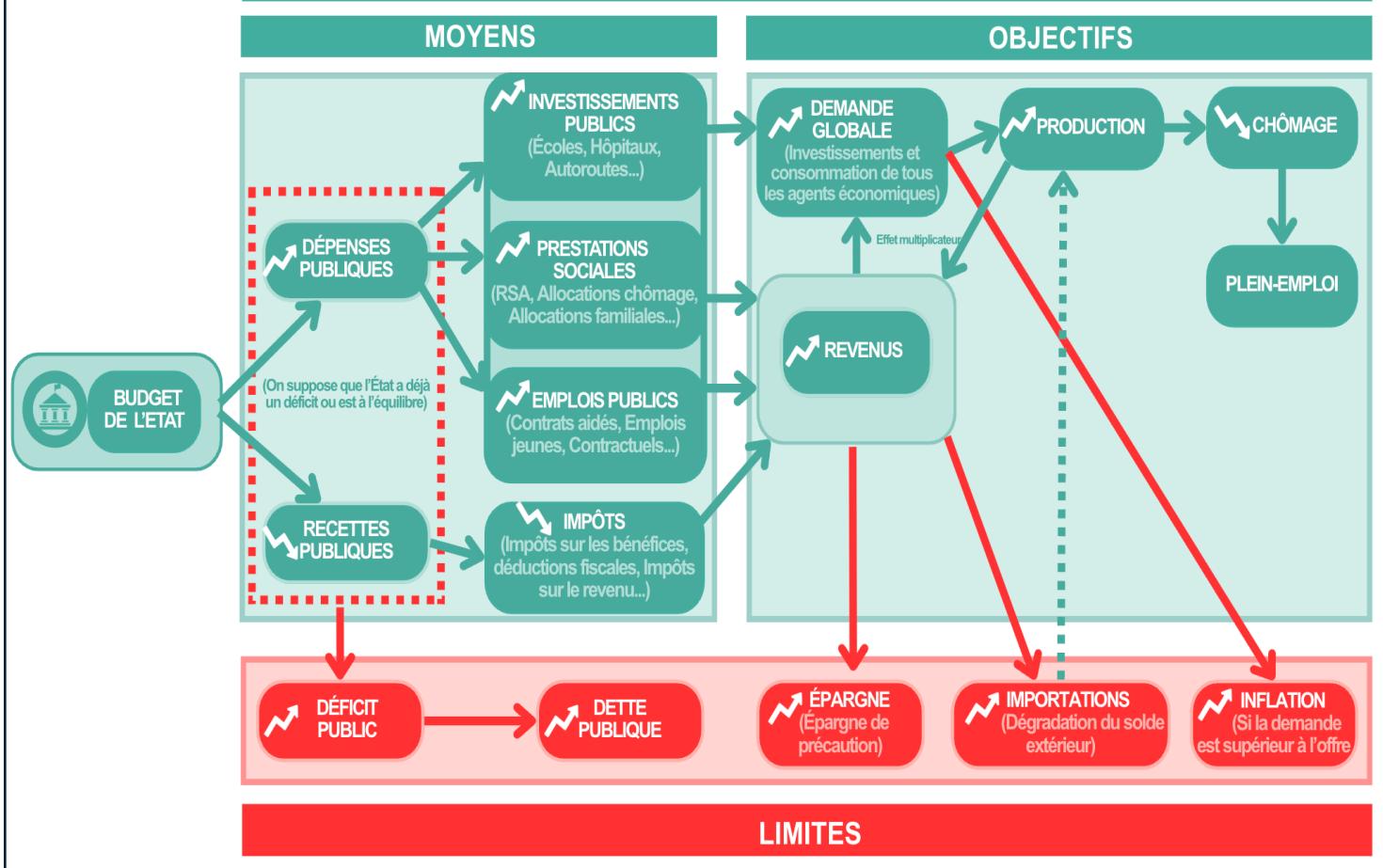
La politique budgétaire consiste, pour les pouvoirs publics, à utiliser le budget de l'État pour agir sur la conjoncture économique. Les ressources du budget dépendent de la politique fiscale : taux d'imposition, création ou suppression d'impôts. Les dépenses publiques recouvrent les dépenses de l'État et des administrations publiques ainsi que celles des organismes de Sécurité sociale.

Les politiques monétaire et budgétaire de relance permettent d'augmenter la consommation et l'investissement, ce qui favorise la croissance et la réduction du chômage. Néanmoins, leur mise en œuvre peut provoquer de l'inflation et un creusement du déficit public (dans le cas de la politique budgétaire de relance). Les politiques de rigueur, elles, permettent en revanche de diminuer l'inflation et le déficit public.

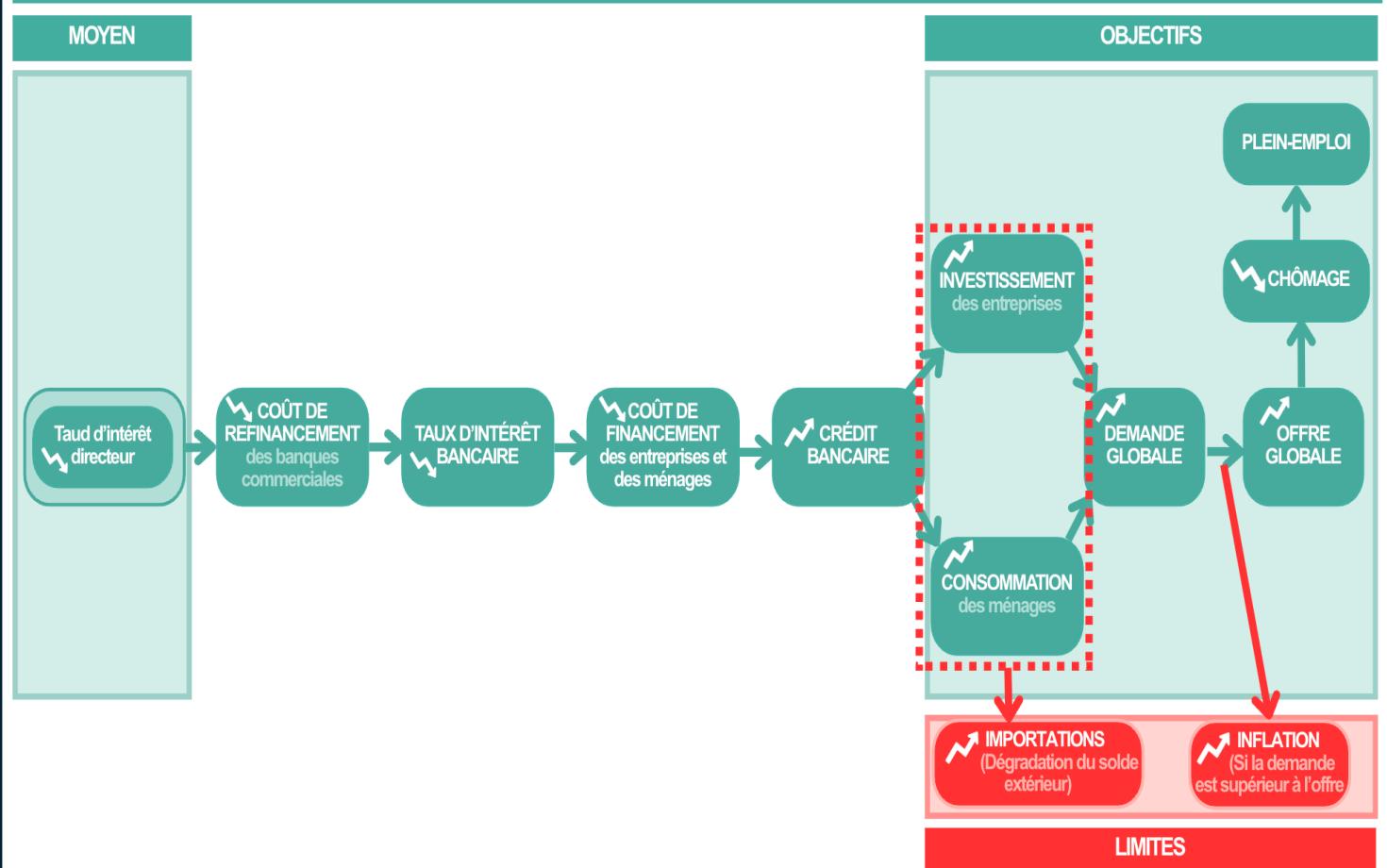
Les Politiques Conjoncturelles : Objectifs et Instruments



La politique budgétaire de relance



La politique monétaire de relance



B/ Comment articuler les politiques conjoncturelles dans la zone euro ?

Une organisation asymétrique des compétences

L'Union économique et monétaire (UEM) repose sur un partage des responsabilités entre l'échelon supranational et l'échelon national :

- Une politique monétaire unique et indépendante : Depuis l'adoption de la monnaie unique, les pays de la zone euro ont transféré leur souveraineté monétaire à la Banque centrale européenne (BCE). Celle-ci agit de manière indépendante du pouvoir politique, avec pour objectif prioritaire la stabilité des prix (inflation proche mais inférieure à 2 %). Ses décisions sont prises en fonction de l'intérêt commun de la zone et non d'États particuliers.
- Des politiques budgétaires nationales encadrées : Les États membres conservent la maîtrise de leur budget, mais cette souveraineté est contrainte par les traités européens, notamment le Pacte de stabilité et de croissance (PSC). Ce cadre impose deux règles strictes : un déficit public plafonné à 3 % du PIB et une dette publique limitée à 60 % du PIB. Ces règles visent à éviter que le laxisme budgétaire d'un pays ne génère de l'inflation ou ne déstabilise les taux d'intérêt pour l'ensemble de la zone.

Les difficultés du cadre institutionnel européen

Ce partage de compétences soulève des obstacles majeurs pour la régulation de l'activité économique :

- Le défaut de coordination : Il existe un manque de cohérence entre la politique monétaire de la BCE et les politiques budgétaires nationales, mais aussi entre les budgets des États eux-mêmes.
 - Le comportement de « passager clandestin » : En cas de ralentissement économique, chaque pays a intérêt à attendre que ses voisins lancent une politique de relance pour en bénéficier via ses exportations, sans avoir à creuser son propre déficit. En l'absence de coordination, la relance globale est moins efficace et repose exclusivement sur la seule politique monétaire.
- La gestion des chocs asymétriques : Un choc asymétrique est un événement (crise sectorielle, catastrophe naturelle) qui ne frappe qu'un seul pays ou l'affecte avec une intensité différente.
 - L'impuissance monétaire : La politique de la BCE étant unique, elle ne peut pas s'adapter à la situation spécifique d'un pays en récession si le reste de la zone est en croissance. Une hausse des taux directeurs pour freiner l'inflation globale pourrait même aggraver la crise dans le pays souffrant déjà.
 - La paralysie budgétaire : Normalement, le pays touché devrait utiliser son budget pour stabiliser son économie. Cependant, les règles du PSC limitent cette marge de manœuvre. Si un pays a déjà un déficit proche de 3 %, il peut être contraint à l'austérité au moment même où il aurait besoin de relancer son activité, aggravant ainsi la récession.